

# Internet :

## 8 conseils pour préserver nos enfants !

1.

Installez l'ordinateur de préférence dans un lieu de passage de votre domicile. Cela permettra un contrôle alors qu'un ordinateur placé dans la chambre de l'enfant peut le couper de la vie familiale et l'inciter à l'utiliser dans la nuit.

3.

Apprenez-lui à gérer son temps de navigation sur Internet. Imposez à votre enfant des durées de navigation de navigation quotidienne et proposez-lui de faire des activités sans ordinateur, que ce soit seul, en famille ou avec ses amis.

2.

Intéressez-vous aux pratiques de votre enfant sur Internet. N'hésitez pas à lui poser des questions sur ses usages et ayez un droit de regard sur les sites qu'il fréquente en consultant régulièrement l'historique du navigateur web.

4.

Expliquez à votre enfant qu'il ne peut pas tout faire sur Internet. En tant que parent, vous êtes responsable de votre enfant et de ses agissements aux yeux de la loi jusqu'à sa majorité. L'injure, la diffamation ou le cyber-harcèlement sont des délits punis par la loi. Le téléchargement illégal est également sanctionné.

Une image qu'elle n'aurait pas dû voir  
ne disparaît pas quand elle éteint l'écran.

Aujourd'hui, internet, n'est pas sans risque pour nos enfants.

Des images peuvent les choquer, une mauvaise utilisation des réseaux sociaux peut les blesser, et des gens mal intentionnés peuvent les approcher. Des expériences choquantes qui peuvent perturber leur quotidien. Éduquons-les à ce monde virtuel, pour qu'ils s'épanouissent pleinement dans le monde réel.

Plus d'infos : [www.ain.fr](http://www.ain.fr)

**l'ain**  
Conseil général

**5.** Apprenez-lui à protéger sa vie privée et ses données personnelles. 92% des 8-17 ans présents sur les réseaux sociaux utilisent leur vraie identité et livrent beaucoup trop d'informations personnelles (adresse, numéro de téléphone, nom du collège, la date des vacances familiales où la maison sera vide par exemple). Faites-lui comprendre que certaines informations ne doivent pas être dévoilées sur les sites de chat en ligne... Son pseudo ne doit pas être son prénom, ne doit pas révéler son sexe, son âge, où il habite. Ses mots de passe ne doivent pas être communiqués et ne doivent pas être trop simples.

**6.**

Incitez-le à prendre des précautions lors de ses discussions en ligne. On ne sait pas qui se cache derrière un pseudo... Démystifiez « la course aux amis » sur les réseaux sociaux. Les 8-17 ans ont en moyenne 210 « amis » (un chiffre qui augmente avec l'âge), 30 % d'entre eux ont déjà accepté en « amis » des gens totalement inconnus. Plus votre enfant a de contacts sur son compte, plus les risques d'être victime d'insultes ou de rumeurs augmentent. 18% des 8-17 ans affirment en avoir déjà été victimes. Expliquez-lui aussi que les images tournées avec une webcam pourraient être diffusées à son insu.

**7.**

Signalez les contenus illicites présents sur les sites internet destinés aux enfants. Vous pouvez signaler les contenus et les comportements illicites sur le portail officiel gouvernemental de signalement de contenus illicites : [internet-signalement.gouv.fr](http://internet-signalement.gouv.fr)

Installez un logiciel de contrôle parental. Cela vous permettra de filtrer l'accès aux contenus indésirables (pornographie, racisme, violence). Fournis gratuitement par les fournisseurs d'accès à internet, ces logiciels sont généralement très faciles à installer. Sur son site internet, la CNIL vous propose de consulter un tutoriel vous aidant à mieux sécuriser votre accès à internet.

**8.**

## Sensibilisation

Trois collégiens sur cinq surfent régulièrement sur Internet.

Un enfant sur deux âgé de 8 à 17 ans utilise un réseau social. Internet fait donc partie de la vie quotidienne de nos enfants et les pouvoirs publics ne peuvent pas faire comme si l'éducation aux médias n'était pas, aujourd'hui, une part importante de l'éducation tout court ! Pour ma part, je considère comme essentielle la mobilisation des collectivités locales aux côtés des parents et des communautés éducatives, pour promouvoir l'égalité des chances en apprenant à nos enfants à utiliser, à bon escient, les immenses ressources d'Internet.

Car il ne s'agit pas - bien sûr ! - de vouloir les empêcher d'aller sur la toile, outil de connaissance et d'ouverture au monde. Cependant, les risques existent puisqu'un enfant sur trois (âgé de 8 à 17 ans) déclare avoir déjà été choqué sur Internet. Et l'on estime que neuf enfants sur dix ont été confrontés au moins une fois à des contenus violents ou à caractère pornographique. Il est donc fondamental qu'on les mette en garde et que les parents puissent échanger avec leurs enfants sur les risques qu'ils encourent.

**C'est pourquoi le Conseil général, en charge de nombreuses politiques publiques pour la jeunesse, a souhaité mener une action de sensibilisation.** Ce document vous rappelle ainsi quelques conseils pratiques pour qu'un dialogue constructif permette d'éduquer nos enfants aux mondes virtuels.

« Les dangers du web » est un supplément du magazine « Notre Département », édité par le Conseil général de l'Ain - BP 114 - 01003 Bourg-en-Bresse Cedex - Tél. 04 74 32 32 32

**Directeur de la publication :** Daniel Veylon / **Rédacteur en chef :** Boris Schruoffenegger / **Rédactrice en chef adjointe :** Céline Tournier / **Maquette :** Aurélie Polidoro / **Rédaction :** Géraldine Brédy / Céline Moyne-Bressard / Céline Tournier / **Credit photo :** Euro RSCG **Conception :** direction de la communication / **Impression :** La Poste / **Tirage :** 282 000 ex. **RESPECTEZ VOTRE ENVIRONNEMENT :** NE JETEZ PAS CE MAGAZINE SUR LA VOIE PUBLIQUE - PAPIER ISSU DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT.



**RACHEL MAZUIR**

SENATEUR DE L'AIN  
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL